

de loi à la présente session, on ne devrait pas nous inciter en ce moment à nous ranger en deux camps. Le débat sera utile en ce qu'il appellera sur ce problème l'attention des hommes réfléchis. Nous pourrions décider de renvoyer le bill au comité pour examen ultérieur. Le comité poursuivrait son travail et pourrait soumettre au Sénat, avant la prorogation, un projet modifié quant au groupe des Américains qui ont fait leurs preuves en séjournant parmi nous cinq années, ou plus. J'émetts cette idée, moins dans le dessein de faire modifier ou amender le projet sur l'heure, mais parce qu'il n'y aurait pas d'avantage réel à nous déclarer, les uns, pour et les autres, contre, et que nous serons libres de le remettre à l'étude avec plus de succès à la prochaine session.

Le très honorable M. GRAHAM: Je ne suis pas orthodoxe, j'en suis sûr.

L'honorable M. McMEANS: En politique?

Le très honorable M. GRAHAM: Je le suis, d'ordinaire. Je ne jurerais pas que des gens qui décident de finir leurs jours dans un pays ne devraient pas devenir citoyens du pays où ils gagnent leur pain. Pourtant, il surgit une autre question accessoire. Les voies de transport de ce continent s'étendent d'un pays à l'autre et pour les fins de leur administration, il faut parfois que des hommes s'expatrient. L'exil peut n'être que temporaire. On s'attend à demeurer dans un lieu cinq à six ans, mais on espère presque toujours être renvoyé dans son pays. Je n'aimerais pas que ces gens-là fussent obligés à porter des cartes d'inscription. Ils n'ont pas changé d'occupation ni de patron.

Au Sénat, nous proposons—et nous en avons le droit—de changer le programme du Gouvernement fédéral dans les affaires d'immigration, et il me vient en l'idée que c'est au ministère de déposer ou de piloter un projet de loi de ce genre, s'il en a cure. C'est le gouvernement canadien, appuyé par les Chambres, qui est comptable du programme national. Le présent bill a une grande portée; il intervient dans des affaires qui peuvent causer de la discorde ou, du moins, des heurts, et nous devrions nous guider un peu sur la pensée du ministère. En effet, il ne servirait de rien que le Sénat adoptât cette mesure, si le Gouvernement ne l'approuve pas. Il devrait dire s'il l'approuve ou la blâme, pour nous servir de guide, car après tout c'est lui qui est responsable en pareilles matières.

L'honorable M. BEAUBIEN: Une chose m'a vivement frappé au cours du débat. En somme, cela n'a rien d'étrange. Les uns après les autres, des sénateurs ont pris la parole pour dire: "Je connais plusieurs bons Améri-

cains, et je ne les obligerais pas à s'inscrire et à recevoir une carte." Cette conduite indique que les membres de cette Chambre envisagent cette mesure d'un point de vue que je ne prévoyais aucunement. Notre dessein était de l'appliquer à des gens bien différents de ceux que nous fréquentons, vous et moi. Nous avons beau prendre la parole et déclarer: "Je ne voudrais pas déplaire à l'excellente compagnie que je fréquente." Mais, que pense-t-on des quartiers pauvres?

L'honorable M. McMEANS: Nous les connaissons en temps d'élection.

L'honorable M. BEAUBIEN: A cet égard, mon honorable ami a eu plus d'expérience que moi. Le maintien du bon ordre dans ces quartiers n'est-il pas une chose qui nous intéresse? Ceux qui sont tenus de le maintenir dans les couches suspectes de la population, et qui sont forcés de vivre parmi des gens que, vous et moi, nous ne connaissons pas et ne connaissons probablement jamais, ont besoin du présent bill. C'est pourquoi nous l'avons sous les yeux. Je respecte les sentiments des personnes qui désirent ne pas faire injure à leur entourage, mais je demande aux honorables sénateurs de penser à ceux qui ne sont pas libres de choisir la classe de gens à laquelle ils se mêleront.

La réponse à ceux qui soutiennent que, la politique d'immigration étant du ressort du Gouvernement, c'est à celui-ci de se prononcer, est claire et évidente. Le Gouvernement est libre d'agréer ou de repousser le projet. Lorsque ce dernier sortira du Sénat, il n'est pas à craindre qu'il survive, à moins qu'il ne trouve grâce aux yeux du ministère. Pourquoi douter de la convenance de présenter une mesure de ce genre? De telles mesures prennent souvent naissance dans ces murs. Naturellement, elles sont subordonnées à l'approbation du Gouvernement. S'il n'accepte pas ce bill, chose possible, pour maintes raisons énoncées ici, il le repoussera. Rien à craindre à ce sujet.

Le comité a étudié le projet de son mieux et c'est maintenant au Sénat de se prononcer. Je sais bien que le projet n'a pas l'ombre d'une chance de devenir loi dans le moment. La session est trop avancée. Cependant, il n'est pas trop tard pour recueillir les avis des honorables membres de cette Chambre, avis qui pourraient fort bien être très utiles à une autre session dans la préparation d'une mesure agréable à tous.

L'honorable M. GILLIS: L'honorable sénateur dit que le bill n'a pas de chance à cette session. Dans ce cas, pourquoi ne le réservons-nous pas jusqu'à la prochaine, alors que nous pourrions l'étudier un peu plus?

Quelques VOIX: Votons!